

Méthodologie du comparateur

de contrats d'assurance-vie

Les données collectées pour chaque contrat analysé sont issues exclusivement de la **documentation légale officielle** (DIC, conditions générales, brochures tarifaires). Voici les règles de collecte appliquées pour chaque critère.

Performance

Performance fonds euro

Performance nette de frais de gestion, hors bonus. Lorsque le contrat propose plusieurs fonds en euros, on retient la performance la plus élevée parmi l'ensemble des fonds euros accessibles.

Frais

Frais d'entrée

Frais maximum affiché dans la documentation légale, appliqués à chaque versement.

Frais de gestion UC (maximum)

Taux de frais de gestion annuels maximum applicable aux unités de compte, tel qu'indiqué dans la documentation légale.

Frais de gestion fonds euro (maximum)

Taux de frais de gestion annuels maximum applicable au(x) fonds en euros, tel qu'indiqué dans la documentation légale.

Frais de gestion en gestion pilotée (maximum)

Taux de frais de gestion annuels maximum applicable dans le cadre d'une gestion pilotée (gestion sous mandat), tel qu'indiqué dans la documentation légale. Ces frais s'ajoutent généralement aux frais de gestion UC.

Frais d'arbitrage (maximum)

Frais maximum prélevés à l'occasion d'un arbitrage entre supports, tels qu'indiqués dans la documentation légale.

Richesse de l'offre

Nombre de fonds euro

Nombre total de fonds en euros accessibles au souscripteur dans le cadre du contrat analysé.

Nombre d'UC disponibles

Nombre total de supports en unités de compte disponibles dans le contrat analysé.

Accessibilité

Minimum de versement

Montant minimum de versement (initial ou programmé) tel qu'affiché dans la documentation légale du contrat.

Notation

Qualité de l'assureur

Indicateur retenu : le ratio de couverture du SCR

Le seul indicateur utilisé est le **ratio de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR)**, tel que défini par la directive européenne **Solvabilité II**.

Ce ratio mesure le rapport entre les fonds propres éligibles de l'assureur et le capital réglementaire minimum requis. Un ratio de 200 % signifie que l'assureur dispose de deux fois le capital exigé par le régulateur.

- **Seuil réglementaire minimum** : 100 % (en dessous, l'assureur perd son agrément)

Source des données

Les ratios SCR sont extraits des **rapports SFCR** (*Solvency and Financial Condition Report*), publiés annuellement par chaque assureur conformément à Solvabilité II.

- Publication : chaque année, généralement entre avril et juin (données au 31 décembre N-1)

Échelle de notation

Notation	Ratio SCR
5/5	≥ 200 %
4/5	≥ 170 % et < 200 %
3/5	≥ 140 % et < 170 %
2/5	≥ 120 % et < 140 %
1/5	< 120 %

Lecture de l'échelle :

- **5/5** : ratio supérieur ou égal à la moyenne du marché français. L'assureur dispose d'un matelas de capital très confortable.
- **4/5** : ratio nettement au-dessus du minimum réglementaire, sans signal de fragilité.
- **3/5** : ratio satisfaisant au regard des exigences légales, mais en dessous de la moyenne du marché.
- **2/5** : marge limitée au-dessus du seuil réglementaire. Signal d'attention, sans préjuger d'une défaillance.
- **1/5** : proche du seuil réglementaire (100 %). Signal fort d'attention.

Frais

Les frais sont notés de 1 à 5 sur la base de barrières calibrées sur l'ensemble des contrats analysés. Plus la note est élevée, plus les frais sont compétitifs.

Frais d'entrée (*maximum*)

Note	Barrière
5/5	0 %
4/5	> 0 % et ≤ 1 %
3/5	> 1 % et ≤ 2 %
2/5	> 2 % et ≤ 3 %
1/5	> 3 %

Frais de gestion UC (*maximum*)

Note	Barrière
5/5	≤ 0,50 %
4/5	> 0,50 % et ≤ 0,60 %
3/5	> 0,60 % et ≤ 0,75 %
2/5	> 0,75 % et ≤ 0,90 %
1/5	> 0,90 %

Frais de gestion fonds euro (*maximum*)

Note	Barrière
5/5	≤ 0,60 %
4/5	> 0,60 % et ≤ 0,70 %
3/5	> 0,70 % et ≤ 0,80 %
2/5	> 0,80 % et ≤ 1,00 %
1/5	> 1,00 %

Frais d'arbitrage (*maximum*)

Note	Barrière
5/5	0 %
4/5	> 0 % et ≤ 0,25 %
3/5	> 0,25 % et ≤ 0,50 %
2/5	> 0,50 % et ≤ 0,75 %
1/5	> 0,75 %

Frais de gestion pilotée / sous mandat (maximum, frais additionnels)

Ces frais s'entendent **en supplément** des frais de gestion UC. Les contrats pour lesquels la gestion pilotée n'est pas disponible (NA, NC) ne sont pas notés sur ce critère.

Note	Barrière
5/5	0 %
4/5	> 0 % et ≤ 0,30 %
3/5	> 0,30 % et ≤ 0,50 %
2/5	> 0,50 % et ≤ 0,70 %
1/5	> 0,70 %
1/5	NA / NC

Performance du fonds euro

La performance notée est la performance 2025 nette de frais de gestion du meilleur fonds euro disponible dans le contrat.

Plus la note est élevée, meilleure est la performance.

Performance 2025 fonds euro

Note	Barrière
5/5	≥ 3,50 %
4/5	≥ 3,00 % et < 3,50 %
3/5	≥ 2,50 % et < 3,00 %
2/5	≥ 2,00 % et < 2,50 %
1/5	< 2,00 %

Accessibilité (ticket minimum d'investissement)

Le ticket minimum noté est le versement initial minimum tel qu'indiqué dans la documentation légale du contrat.

Note	Barrière
5/5	≤ 100 €
4/5	> 100 € et ≤ 500 €
3/5	> 500 € et ≤ 1 000 €
2/5	> 1 000 € et ≤ 5 000 €
1/5	> 5 000 €